

prospérité engendrée par la croissance du commerce et de l'investissement soit accessible à tous et diffusée de manière équitable. Dans ce contexte, nous soulignons également qu'il importe que le nouveau cycle reçoive l'appui de tous les membres de l'OMC, et que cela nécessitera la mise en œuvre d'un régime prévoyant un traitement spécial et différencié, en même temps qu'un accroissement de la transparence à l'intérieur de l'Organisation.

23. Nous réitérons notre engagement envers un moratoire pour toute la zone APEC relativement à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, et convenons d'étendre ce moratoire jusqu'à la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, conscients que nous sommes de l'importance que revêtent les accords pertinents de l'OMC pour le commerce électronique.
24. Nous réaffirmons l'importance des activités de l'APEC qui sont axées sur le développement des capacités et contribuent à l'atteinte des objectifs que présente son plan stratégique, car elles constituent un appui unique non négligeable au renforcement du système commercial multilatéral, dans le cadre de l'OMC. Nous demandons que soit accélérée la mise en œuvre du plan stratégique afin d'aider les économies en développement à exécuter les accords de l'OMC.
25. Nous nous félicitons du fait que toutes les négociations relatives aux conditions d'adhésion de la Chine à l'OMC sont arrivées à terme, car il s'agit d'un événement historique qui non seulement aide à faire de l'OMC une organisation véritablement mondiale, mais renforce les assises de la coopération économique pour toute la planète. Nous recommandons instamment que la décision concernant l'approbation finale de l'accession de la Chine soit à l'ordre du jour de la prochaine conférence ministérielle. Nous réitérons par ailleurs notre appui vigoureux à l'approbation finale de l'accession du Taipei chinois lors de cette conférence ainsi qu'au processus devant mener à l'accession de la Fédération de Russie et du Vietnam.
26. Nous réaffirmons que les accords régionaux et bilatéraux en matière de commerce devraient servir de points de départ pour la libéralisation multilatérale au sein de l'OMC. Nous estimons que les accords régionaux actuels ou en voie de création devraient par conséquent se trouver en harmonie avec les règles et lignes de conduite de l'OMC. Nous croyons également que ces accords devraient être compatibles avec l'architecture de l'APEC et soutenir les buts et les principes de l'organisation. Nous prenons acte des initiatives sur les échanges d'information à cet égard.